Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20251017-DAJ-DEC-25-247-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/10/2025
Publication : 17/10/2025

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 158-2025

Portant validation du devis de l'entreprise DUCHESNE ELECTRICITÉ pour la réhabilitation de l'ancienne brasserie de la gare

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis n° 00008754 de l'entreprise DUCHESNE ELECTRICITÉ pour le lot Électricité dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne brasserie de la gare à Bernay d'un montant HT de 7 927,73 €.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n° 00008754 de l'entreprise DUCHESNE ELECTRICITÉ pour le lot Électricité dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne brasserie de la gare à Bernay d'un montant HT de 7 927,73 €.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 15/10/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.